

L'AVENIR



JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMERO

5

CENTIMES

ADMINISTRATION & REDACTION :

101, Cours de la Liberté, 101
LYON

ABONNEMENTS :

Lyon et départ...
Paris...
Etranger...
Les abonnements partent de...

NOS SURPRISES

Ceux de nos lecteurs qui trouvent des convocations à l'intérieur du journal, sont priés de se présenter de suite, rue Quatre-Chapeaux, 11.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

BOIRAND

12, rue St-Dominique.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

DORON, mécanicien

Rue St-Maurice.

La Recherche

DE LA

PATERNITÉ

Cette importante question a été déjà à l'ordre du jour des débats parlementaires. Nous espérons qu'elle y reviendra bientôt.

En effet, il est du devoir d'un Parlement libéral de prononcer l'abrogation de l'article 340 de notre Code civil.

Cette réforme est de celles que ne peut se dispenser de faire une Assemblée républicaine, car République veut dire : Equité dans la justice et Droit dans la loi.

On sait que l'article 340 de notre Code civil interdit la recherche de la paternité, sauf dans le cas très rare d'enlèvement.

Nous n'étonnerons personne en disant que l'article 340 est l'œuvre de Napoléon.

En effet, comme le fait remarquer M. Léon Giraud, « sa prédilection pour les immenses armées permanentes et, par conséquent, pour des légions de célibataires, lui faisait comme une nécessité d'Etat d'un article 340, sans lequel leur position eût été difficilement supportable ».

Mais avons-nous besoin de dire que cet article 340 n'est conforme ni au droit, ni à la justice ?

Nous ajouterons qu'il n'est pas davantage conforme à notre droit, non plus qu'au droit intermédiaire entre l'ancien régime et le régime du Code civil.

Pour connaître l'esprit de notre ancien droit sur cette matière, on n'a qu'à se reporter aux *Institutes coutumières* de Loysel.

On y lit la déclaration suivante : « Qui a fait l'enfant doit le nourrir. »

Quant au droit que nous appelons intermédiaire, la Constituante et la Législative ont laissé toutes deux

subsister l'ancien principe. C'est dans une loi, datée du 12 brumaire, an II, qu'apparaît, pour la première fois, une restriction à la recherche de la paternité. L'article premier de cette loi admet les enfants naturels aux successions de leurs père et mère. L'article 8 leur impose, pour y être admis, de prouver leur possession d'état, résultant ou d'écrits publics ou privés du père, ou de la suite des soins donnés à titre de paternité et sans interruption à leur entretien et à leur éducation. On le voit, ce n'est pas encore là l'interdiction absolue et inique de l'article 340. Nous avons déjà dit que le principe, — monstrueux selon nous, — de la non-recherche, consacré par cet article, était une innovation dans notre droit.

Si nous examinons maintenant ce qui se passe hors de chez nous, nous voyons que l'Italie, qui a notre Code, s'est empressée, à la première révision, d'écarter cette règle absolue.

Nous voyons également que la Belgique, après avoir dû à son annexion à la France l'établissement de la nouvelle règle, s'est empressée de protester contre elle; l'avant-projet de révision, rédigé sur les ordres du Ministre de la justice, s'en écarte franchement.

Nous voyons enfin que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Amérique, répudient également notre nouveau principe. La Louisiane elle-même, qui a notre Code, en a retranché l'article 340.

Toutes ces remarques intéressantes, chacun peut les trouver, avec plus d'étendue, dans un travail fort bien fait de M. Léon Giraud, qui a paru sur ce sujet dans la *Revue critique de législation*.

Disons en terminant que, même en France, la jurisprudence, trouvant parfois la loi inapplicable, la tourne dans le sens libéral. Les arrêts qui condamnent implicitement l'article 340 sont déjà fort nombreux. Nous nous contenterons d'en citer un. Il est de la cour d'appel de Toulouse, en date du 28 novembre 1861.

Cet arrêt admet la fille-mère à prouver, au besoin par la notoriété publique, « qu'elle est devenue mère par suite de ses relations intimes avec son séducteur », ce qui revient à l'autoriser à prouver que le séducteur est le père de l'enfant dont elle est accouchée.

De tout cela on peut conclure, avec M. Léon Giraud, que la théorie de l'article 340 « n'a ni tenants, ni aboutissants, et qu'elle a été acceptée dans des circonstances exceptionnelles, qui préjugent sa valeur, en attendant que les résultats eux-mêmes en aient fait définitivement justice ».

Qu'on ne vienne donc pas nous dire

que la réforme que nous réclamons est irréalisable, impossible, que ça ne s'est jamais vu, que ça ne s'est jamais fait et que nous ne sommes rien autre que des utopistes dangereux. Nous répondrions à cette vieille rengaine, à ce vieux cliché bourgeois, qu'une utopie qui est assez pratique pour avoir été déjà et pour être encore pratiquée, ne ressemble guère, en fin de compte, à une véritable utopie.

Et puis, la justice et l'humanité ne sont-elles pas ici d'accord avec les législations précitées ?

Nous le répétons, une telle réforme s'impose sous une République, — mais pas République Ferry !

Raoul LUÇAY.

*O Cambise! ô grand nom d'éternelle [épouvante!]
Toi qui fis écorcher l'iniquité vivante;
Que ne peux-tu venir en ce hideux [palais]
Pour détacher le masque à ces visages [laids!]
Moi-même, je voudrais, secondant ton [office]
Recevoir de tes mains le fer du sacrifice,
Et portant au prétoire un séculaire [deuil,
De la peau de ce juge étoffer son [fauteuil!]
BARTHÉLEMY.*

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Les commandants de la flotte

Le contre-amiral Rieunier est nommé à un commandement dans l'Extrême-Orient. L'amiral Courbet aura ainsi sous ses ordres deux officiers généraux, les contre-amiraux Laspès et Rieunier.

L'amiral Rieunier mettra, comme nous l'avons dit, son pavillon sur le cuirassé de croisière le *Turenne*, qui se trouve actuellement en disponibilité à Brest. L'envoi de ce bâtiment dans les mers de Chine portera à cinq le nombre des cuirassés placés sous les ordres de l'amiral Courbet.

Le *Turenne* est un navire en bois, de 5,581 tonneaux, de 31 mètres de long sur 17 de large, protégé à la flottaison par une cuirasse en fer dont l'épaisseur varie de 16 à 25 centimètres.

Le *Turenne* est armé de huit canons de 24 centimètres, quatre dans son réduit et quatre en tourelles, de six canons de 14 centimètres, un de 19 et un de 12, et de 8 canons-revolvers. Il lance des tourelles Whitehead. Son équipage est de 450 hommes, sans compter le personnel supplémentaire qui est attaché au pavillon d'un contre-amiral.

Le contre-amiral Rieunier, qui devait prendre un commandement en sous-ordre dans l'escadre d'évolutions, est remplacé dans ce poste par le contre-amiral Raillier.

Les opérations militaires

On est toujours sans nouvelles touchant les opérations militaires au Tonkin et à Formose.

En ce qui concerne la flotte chinoise, sa présence n'a été encore signalée sur aucun point du littoral chinois. On pré-

sume qu'elle a dû se diriger vers Fou-Tchéon pour y embarquer des troupes.

L'administration du Tonkin

M. Palasne de Champeaux, nommé résident général à Hanoi, vient d'être invité à retourner en Extrême-Orient. Il quittera Paris demain, non pour aller directement à Hanoi rejoindre son poste, mais pour se rendre à Hué avec une mission extraordinaire et d'urgence.

Attentat contre le Président du Chili

Nous recevons les dépêches suivantes:

Valparaiso, 20 janvier.

Une tentative pour assassiner le président du Chili au moyen d'une machine infernale a eu lieu samedi soir, mais elle n'a pas réussi.

Valparaiso, 21 janvier.

On s'est servi de l'intermédiaire de la poste pour faire parvenir la machine infernale destinée au président du Chili.

LA DISSOLUTION DES CHAMBRES

Il est à peu près certain que le ministère avancera l'époque des élections législatives et que la Chambre actuelle sera dissoute très prochainement.

Le gouvernement ne prendra cependant cette résolution que si le scrutin de liste est voté, et si lui paraît devoir ramener à la majorité une collection bien complète de gens asservis.

On croit également que la Chambre nouvelle sera immédiatement convoquée et qu'elle sera chargée de voter le budget de 1886, lequel s'annonce très mal, quoi qu'en disent les porteparoles du parti opportuniste.

PETITES NOUVELLES

— Vienne. — On apprend de Bouchont, où se trouve l'impératrice Charlotte du Mexique, que dans ces derniers temps sa raison s'est éclaircie et que les médecins n'ont pas perdu tout espoir de la guérir.

— Nantes. — Ce matin, à l'endroit où le chemin de fer longe les quais, un garde-barrière a eu les pieds pris dans les rails et a été écrasé par un train en marche. La mort a été instantanée.

— Berlin. — Les manœuvres impériales auront lieu dans l'est de la Prusse.

C'est le premier et le dernier corps d'armée qui doivent prendre part à ces manœuvres.

— Londres. — On télégraphie de St-Petersbourg au *Times* de ce matin, que la Chine négocie avec la Russie l'acquisition d'un grand nombre de carabines et de cartouches pour l'armée chinoise.

— Stuttgart. — On signale un nouvel incendie dû aux anarchistes A. Grossgartach, non loin de Heilbronne, ils ont incendié 60 maisons.

— Nice. — Toutes les lignes télégraphiques communiquant avec l'Italie sont interrompues à cause de la neige, sauf la ligne de Nice à Gènes.

— MM. Waldeck-Rousseau et Martin Feuillée sont allés catéchiser les Bretons en vue des élections sénatoriales.

— La nouvelle, donnée par un journal du soir, que Victor Hugo serait dans un état de santé inquiétant est démentie. Victor Hugo a encore fait hier une promenade en voiture.

— M. le général Millot, ancien commandant en chef des troupes au Tonkin, qui était depuis quelque temps en villégiature à Cannes, vient de quitter cette ville, se rendant à Marseille.

— Londres. — La *Gazette de Cologne* annonce que l'Angleterre a l'intention d'annexer l'île de Socotra, dans le golfe d'Aden, afin de devancer l'Allemagne et l'Italie.

NIPPES IMPÉRIALES

M. d'Herisson vient de publier une brochure intitulée : *Journal d'un officier d'ordonnance*.

Ayant pénétré un des premiers aux Tuileries après le 4 septembre, il décrit ainsi les appartements de l'ex-impératrice :

« Le tout était meublé avec le raffinement du luxe moderne, et ce luxe ne semblait pas à sa place. Il paraissait jurer avec la grandeur un peu sévère de l'architecture. C'était un luxe sans style, sans caractère. En un mot, cela sentait trop le boudoir et pas assez le palais.

M. d'Herisson remarqua dans la chambre à coucher un « monte-charge, » dont une femme de chambre, qui lui servait de guide, lui expliqua l'emploi ; ce détail du « monte-charge » donnera une idée du luxe que la Montijo déployait dans ses toilettes.

Au-dessus des appartements de l'impératrice se trouvait une série de pièces occupées par les femmes de service, et, garnies, du haut en bas, de grandes armoires en chêne neuf appliquées contre les murs. Dans ces armoires étaient serrées les robes de toutes sortes, les manteaux, les jupons, les provisions de linge, les dentelles, les étoffes en pièce, un stock considérable de rouleaux de soieries de Chine. Il y avait la chambre aux chapeaux, la chambre aux bottines, la chambre aux fourrures, etc.

Dans la pièce du second étage, qui communiquait avec le « monte-charge, » c'est-à-dire qui était située au-dessus de la chambre à coucher, étaient dressés sur des pieds quatre grands mannequins de la taille et de la corpulence exactes de l'impératrice.

Lorsque la dame d'atours avait transmis par un porte-voix les ordres nécessaires pour la toilette de la souveraine, les femmes tiraient en des armoires la toilette indiquée, en habillaient un des mannequins, que l'on confiait au monte-charge

et qui arrivait ainsi dans la chambre, où l'impératrice pouvait se dire : « C'est comme cela que je serai tout à l'heure ! » Et le mannequin remontait tout nu au deuxième étage.

L'auteur put faire parvenir à l'impératrice une partie de ses objets mobiliers avant l'investissement de Paris ; il retira, notamment, du fournisseur en fourrures de la Couronne, pour 600,000 fr. de fourrures ; le reste fut mis en dépôt chez la belle Mme de Metternich ; ce dépôt était estimé à quatre millions de francs.

Et les bons contribuables ont payé cette petite note de l'ex marchande d'oranges de Madrid, comme ils paieront les folies guerrières de S. M. Jules Ferry.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. Mannheim. — Le signalement de l'individu arrêté à Hockenheim s'accorde avec celui de l'assassin présumé du conseiller de police Rumpff.

L'homme en question n'a pas seulement tiré sur le gendarme qui a procédé à son arrestation, mais encore sur deux bourgeois d'Hockenheim, qui n'ont pas été atteints.

ÉGYPTE. — Une dépêche du général Wolseley, datée de Korti, annonce qu'un détachement de cavalerie a fait de Hamdub une reconnaissance à environ trente-cinq milles sur la route de Berber et qu'il a rencontré peu d'indigènes.

ÉTATS-UNIS. — Une dépêche du commandant du bâtiment de guerre américain *l'Alliance*, reçue le 18 janvier, de Panama, constate que la révolution des États-Unis de Colombie continue et que la ville de Bogota est assiégée par les insurgés. Un autre télégramme reçu aujourd'hui de la même source dit que la tranquillité est rétablie.

BELGIQUE. Bruxelles. — Le lieutenant général en retraite Demoor a été reçu aujourd'hui au palais, et à l'issue de l'audience royale, il est allé au ministère de la guerre.

On croit que si le ministre de la guerre actuel donnait sa démission, M. Demoor serait son successeur.

ESPAGNE. — Les dépêches officielles annoncent que les secousses ont cessé.

Les dernières ont été ressenties sur le littoral de la Méditerranée entre Motril et Nerja.

A Grenade, on a organisé méthodiquement les secours. La majeure partie des sommes reçues par la presse servira à reconstruire des maisons en bois qui formeront des villages provisoires dans les environs de ceux qui ont été détruits, jusqu'à ce que le gouvernement ait employé les sommes souscrites officiellement pour la reconstruction des villes.

Dernière Heure

9 h. soir. — Alger, 22 janvier. — Le vapeur *Cachar* a eu une avarie à son hélice en sortant du port d'Alger. Il réparera cette avarie dans les chantiers de Suez.

— Le gouvernement a loué pour le service du Tonkin le paquebot *Château-Yquem*, de la Compagnie Bordelaise, moyennant 2,000 fr. par jour.

— Une dépêche de Rome envoyée au *Temps* dit que 1,300 hommes partiront encore pour la mer Rouge au commencement de février.

— Le gouvernement dément la nouvelle publiée par la *Tribune* qu'un corps d'armée italien occupera l'Égypte avec les Anglais.

10 h. — Les manifestants arrêtés à la suite du meeting du 23 novembre, à la salle Lévis, ont comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, sous l'inculpation de tentative de meurtre sur l'inspecteur de police Pottery, de provocation au meurtre et au pillage.

— L'exécution du parricide Lamoureux a eu lieu dans la matinée, à Bayeux.

Une dépêche de Rome adressée à la *Liberté* dit qu'on croit, dans les cercles catholiques, que, si l'Italie était engagée dans une guerre, à la suite de complications européennes, le pape quitterait Rome.

Aussi, l'Italie voudrait hâter le règlement de la question romaine.

On reparle de laisser au pape toute la partie de la ville appelée « cité léonienne. »

Minuit. — Suivant des avis privés de Londres, lord Wolseley a ordonné au colonel Steward, à la suite des fortes pertes éprouvées par sa colonne au combat d'Aboukiea, de se retrancher et d'attendre des renforts.

— Les exigences fiscales relatives aux téléphones, qui sont excessives, menacent l'entreprise.

M. Cochery prétend percevoir des droits supplémentaires chez les marchands, les restaurateurs et les cafetiers, qui mettent leur téléphone à la disposition de leur clientèle.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur Fouilloux, seul candidat ayant obtenu la majorité dans la réunion préparatoire qui a eu lieu dimanche dernier, au Palais de la Bourse, à Lyon, vient d'adresser aux délégués sénatoriaux la circulaire suivante :

Monsieur le délégué et cher concitoyen, Ma franchise est trop grande pour laisser arriver le jour de l'élection sénatoriale sans vous exposer mon programme, au quadruple point de vue : politique,

administratif, militaire et économique. Au point de vue politique, je suis partisan d'une seule Chambre. C'est l'unique moyen de mettre fin aux conflits qui, depuis 1875, retardent toutes les réformes de la démocratie. Le Sénat semble devoir avoir pris à tâche de confrearrer les bonnes dispositions de la Chambre. C'est ainsi que nous l'avons vu repousser la loi sur les syndicats professionnels, sur les libertés municipales, et rétablir les crédits rejetés par le Parlement. C'est pour ramener l'unité dans les pouvoirs publics, et leur donner aussi plus de force, c'est pour assurer sans conflit le triomphe des idées démocratiques, qu'au Congrès de 1886 je voterai pour la suppression du Sénat.

Au point de vue économique, laissez-moi vous soumettre quelques observations générales.

Nous traversons en ce moment une crise terrible ; le commerce, l'industrie et l'agriculture sont en souffrance. On trouverait quelque adoucissant à ce malaise en abaissant les tarifs douaniers et en obtenant une diminution dans les prix de transport par les voies ferrées, puisque le gouvernement a été assez imprudent pour ne pas l'insérer dans les désastreuses conventions avec les grandes Compagnies.

Quant à l'élévation des droits de douane sur les céréales et le bétail, elle aurait pour conséquence immédiate le renchérissement du pain et de la viande, tout en entravant le développement du commerce, sans aucun avantage pour l'agriculture. Il semblerait vraiment que le gouvernement, en appuyant cette mesure, cherche à se créer une ressource fiscale, sans songer à y trouver d'autres avantages, soit pour le commerce, soit pour l'agriculture.

Voilà pourquoi je suis libre-échangiste, tout en exigeant les lois de réciprocité,

Mais l'agriculture souffre. Il est urgent de rechercher les moyens de diminuer les charges qui pèsent sur elle.

Ces moyens, on peut les trouver dans la réforme de notre système d'impôts. Il est facile, en effet, d'obtenir :

- 1° Diminution de la contribution foncière, en ce qui concerne la propriété non bâtie ;
- 2° Diminution dans les droits de mutation pour les transactions concernant les propriétés rurales ;
- 3° Révision du cadastre, afin d'arriver à une répartition plus équitable ;
- 4° Abaissement des prix de transport sur les voies ferrées.
- 5° Création d'un crédit agricole qui procure aux agriculteurs, à un prix peu élevé, les moyens de perfectionner leur outillage ou de transformer leur mode de cultiver ;
- 6° Extension de l'enseignement agricole.

Dans notre pays, le système d'impôt à deux décaux excessivement graves : il est trop compliqué et il coûte trop cher comme perception.

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Mais par quel miracle, mon Dieu ! par quelle fatalité ?

— Ne vous creusez pas inutilement la cervelle, mon petit ange ; qu'il vous suffise d'apprendre que je suis dans le secret.

La jeune fille, accablée, courba la tête, puis, la relevant soudain d'un air de défi :

— Et après ? dit-elle. En quoi vous intéresse-t-il, ce secret ?... Qu'en comptez-vous faire ?

— Ma fortune, tout simplement.

— De quelle façon ?

— En le vendant au vicomte.

— Vous ne le ferez pas ! s'écria-t-elle.

— Si fait, pardieu ! je m'en suis même occupé déjà... et sérieusement, j'ose le dire.

— Et des preuves ?

— On en fournira.

— Je vous en défie !

— Pourquoi ?

— Parce qu'il n'en existe qu'une, authentique, irréfutable... et que celle-là...

— Et que celle-là vous l'avez volée au pauvre Florestan, n'est-il pas vrai, honnête amie ?

— Volée ? interrompit Madeleine, devenue pourpre et tremblante. Puisque vous êtes si bien renseigné, vous n'ignorez pas qu'en m'emparant de ces papiers, j'ai agi non seulement dans l'intérêt de mes maîtres, mais encore dans l'intérêt même de M. de Morlac, et que j'évite ainsi d'effroyables malheurs.

Brindoie laissa bruir un sourire insultant.

— Vous n'éviterez absolument rien, ma tendre bichette.

— Vous vous trompez, misérable ! Quand il sera temps, quand je pourrai le faire sans danger pour personne, je produirai cette lettre au grand jour...

— Vous ne l'avez donc pas brûlée ? s'écria le vieillard, dont les prunelles pétillèrent.

— Non, certes.

— Et... vous l'avez ici, sur vous ?

— Que vous importe ?

Les lèvres de Brindoie se pincèrent, un tremblement nerveux agita ses mains crochues. Il regarda lentement autour de lui.

La salle ne recevait de lumière que par une étroite lucarne grillagée et percée à une grande hauteur ; les murailles étaient épaisses... Brindoie fut pris d'une tentation violente.

Il n'avait aucune arme, il est vrai. Mais ses doigts nerveux possédaient la vigueur d'un étau d'acier. De quoi s'agissait-il, eu somme ? De serrer légèrement le cou de Madeleine ; trois minutes d'énergie, voilà tout.

Il pouvait ainsi et du même coup, supprimer un embarrassant adversaire, lui reprendre la précieuse enveloppe et encaisser les trois mille écus d'or.

— Sans compter, se dit encore Brindoie, que je pourrai fournir ce soir un superbe sujet aux expériences de maître Fabricius. J'aime la science, moi, vive Dieu !... Et elle est très bien constituée cette fillette.

Il essuya son front moite de sueur et fit un pas en avant.

XII

OU BRINDOIE ÉCRIT UNE LETTRE SANS S'EN DOUBER

La figure de l'aventurier suintait si évidemment le crime, que Madeleine se sentit frémir ; cependant elle ne recula point.

Sans changer d'attitude, sans faire un geste, sans baisser les paupières, elle le laissa venir.

Puis, quand Brindoie fut arrivé près d'elle, elle se croisa les bras et le regarda en plein dans les yeux.

Peut-être ce regard clair, ferme et brave en imposa-t-il au vieillard ; car, après une seconde d'hésitation, il détourna peu à peu à peu le sien.

— La douceur d'abord, grémela-t-il.

Puis, tout haut, d'une voix rauque :

— Ecoute, enfant !... Tu fais un métier de dupe. Non seulement ton dévouement à la famille de Thun n'empêche pas la catastrophe, mais il te coûtera la vie, je t'en préviens, Renonces-y, sois mon alliée. Je te ferai si puissante et si riche que les plus nobles dames s'inclineront humblement devant toi.

Un éclair passa dans les prunelles de Madeleine. Elle parut réfléchir.

— Ne me tentez pas, murmura-t-elle enfin.

— Oh ! oh ! pensa Brindoie, dont le visage contracté se détendit. Elle mord à l'hameçon... J'aime mieux cela, mille potences !

— D'ailleurs, objecta la jeune fille, à supposer que j'accepte... comment pourrais-je être utile ?

— En ne vous opposant point à mes projets, en ne vous mêlant de rien, en me laissant conduire les choses.

— C'est facile.

— Seulement, reprit Brindoie qui s'épanouissait à vue d'œil, il me faudra un gage, vous comprenez...

Pour établir nos impôts, le législateur s'est appuyé sur cette idée principale : l'appréciation des facultés des citoyens et le mode d'appréciation de ces facultés.

Puis il a eu recours à des indices très nombreux et très divers pour constater le quantum des facultés des contribuables, s'appuyant tantôt sur une uniformité blessante, comme en ce qui concerne l'impôt des portes et fenêtres qui fait payer le même prix à la fenêtre d'une habitation bourgeoise ou d'un hôtel de luxe, qu'à une chaumière et à une bicoque, ou encore en ce qui concerne l'impôt de consommation qui est le même pour la barrique valant mille francs que pour celle valant seulement cent francs ; tantôt sur une distinction arbitraire comme pour la contribution foncière, la mobilière et les patentes, en sorte qu'il est impossible à chaque contribuable de se rendre un compte exact des chiffres de sa cote.

Il arrive en conséquence que le principe de la proportionnalité de l'impôt entre tous les citoyens, à raison de leurs facultés, qui est établi dans la loi du 7 octobre 1789 disparaît complètement.

En second lieu, je disais que le mode actuel de perception est trop onéreux.

Pour les impôts directs, vous vous êtes probablement demandé souvent, comme moi, quelle était l'utilité des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers, ces derniers vestiges des anciens fermiers généraux.

Ce sont là deux intermédiaires inutiles et excessivement onéreux pour non financiers.

Qu'il me suffise de vous dire que tel trésorier payeur général qui n'a qu'un traitement annuel de 6,000 francs arrive à toucher 500,000 francs, et que tel receveur particulier qui n'a qu'un traitement fixe de 2,400 francs touche au total de l'an plus de 18,000 francs !

C'est au moyen de bons sur les fonds communaux et départementaux qu'on arrive à des résultats pareils.

Pourquoi ne pas s'entendre avec la Banque de France, qui est créancière de l'Etat, pour encaisser l'impôt ? Ce qui serait d'autant plus facile, qu'elle a actuellement des succursales dans chaque chef-lieu de département.

Ce ne serait pas être téméraire que d'évaluer à 20 millions au moins par an l'économie qui en résulterait au profit du Trésor.

Quelle économie ne pourrait-on pas faire sur le mode de perception, qui coûte plus de 200 millions par an !

Et, puisque nous sommes sur les économies budgétaires, n'avons-nous pas vu dernièrement le Parlement rejeter la suppression des sous-préfectures ?

Qui peut aujourd'hui venir soutenir avec succès, devant nous, l'existence de ce rouage inutile ? Ceux-là seuls qui veulent profiter de ces sinécures ou qui ont besoin d'agents électoraux.

Les économies qui résulteraient de la suppression des sous-préfectures seraient utilement employées à diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture.

Pourquoi après avoir, dans la loi municipale du 5 avril 1884, enlevé le caractère obligatoire aux dépenses du culte, c'est-à-dire avoir, pour ainsi dire, fait la séparation de l'église et de la commune, ne pas prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat et ne pas supprimer le budget des cultes ?

L'un était aussi facile que l'autre et répondait aux besoins de la nation entière, qui n'a que faire d'un clergé national ou l'application des lois concordataires.

Les ouvriers, les commerçants élisent leurs juges, ils s'en trouvent bien. Pourquoi ne pas appliquer le mode électif à toute la magistrature et ne pas supprimer la moitié des tribunaux, qui n'ont plus leur raison d'être ?

Quant à la volontariat d'un an, il importe à la discipline de l'armée qu'il soit supprimé dans le plus bref délai possible. Il est regrettable que la loi militaire, qui rend obligatoire le service de trois ans pour tous les Français, ne soit pas encore en vigueur.

Telles sont, monsieur le délégué, les considérations sur quelques-unes des grandes questions politiques, économiques, administratives et militaires que je tenais à vous soumettre. Elles sont pour moi le résultat de l'expérience que j'ai pu acquérir dans les fonctions publiques que j'exerce depuis plusieurs années déjà, soit comme maire d'une commune rurale, soit comme membre du conseil général.

Si vous me jugez digne de votre confiance, vous pouvez compter que j'emploierai au triomphe de nos principes le même zèle et la même activité que j'ai mis jusqu'à ce jour à l'accomplissement de mon mandat de maire et de conseiller général, sans me préoccuper des attaques, qu'elles viennent soit des réactionnaires, soit des républicains qui ne veulent la discipline que lorsqu'elle doit servir leur parti.

Agréiez, monsieur, l'assurance de mon dévouement.

FOUILLOUX,
Vice-Président du Conseil général
du Rhône.

CHRONIQUE STÉPHANOISE

LOIRE

Drame de la rue de la Comédie

Nous avons dit hier que le père de Marie Wagnair était arrivé la veille pour chercher le corps de sa fille et que le permis de transport avait été signé de très bonne heure par le préfet.

La mise en bière a eu lieu immédiatement et une scène touchante s'est produite.

Wagnair a voulu voir encore une fois le visage de Marie et, quand on l'eut découvert, ses yeux allèrent deux ou trois fois du cercueil à l'inspecteur de police, M. Vandeveld, qui l'accompagnait.

— Vous voulez l'embrasser, lui dit l'inspecteur.

coup de massue. Un instant il en demeura étourdi.

— Ah ! s'écria-t-il enfin, tu m'as joué, coquine !

Il s'élança sur Madeleine. La jeune fille était forte ; elle se dégagea de l'étreinte, bondit en arrière, mit la table entre elle et le forcené ; puis, approchant de ses lèvres un sifflet d'argent suspendu à son cou, elle en tira un son prolongé.

Brindois éclata de rire.

— Oui, appelle !... dit-il. Nul ne passe, nul ne l'entend... appelle ! tu seras morte avant qu'on arrive !

En même temps, avec une agilité extraordinaire, il sauta par-dessus la table, et, dans son élan furieux, repoussa Madeleine jusqu'à la muraille, contre laquelle il l'adossa.

Il y eut, dès lors, entre ce vieillard et cette enfant, une lutte acharnée, sombre, silencieuse. Ni l'un, ni l'autre ne proféra un cri, car ils cusaient craint tous les deux d'attirer M. de Morlac. Mais Madeleine se défendait comme une lionne ; son cou ruisselait de sang, Brindois essayant de la saisir à la gorge et la lui labourant avec ses ongles.

— Ah ! je t'étranglerai, vipère ! grondait-il.

Au milieu de ses lâches attaques, il effleura la poitrine de Madeleine et sentit sous ses doigts le froissement d'un parchemin. C'était la lettre, objet de tant de convoitises. Alors il ne se connut plus,

Et à ces mots Wagnair se jeta sur la tête de sa fille, qu'il couvrit de baisers. Quand on l'eût enlevé presque de force de la pièce dans laquelle on clouait la bière, il dit cinq ou six fois à l'inspecteur : « Merci, merci, merci ! »

La femme de Wagnair l'attendait à la gare de Perrache avec quelques amis. Le corps a été transporté au domicile des parents, rue Montgolfier, 88, et les obsèques auront lieu aujourd'hui.

Tribunal correctionnel de Lyon

L'audience d'hier a été presque tout entière consacrée à juger des Italiens, prévenus de coups et blessures.

Le premier appelé est un nommé Dasio qui avait pour maîtresse une fort jolie veuve, et qui, dans un moment de jalousie, l'a frappée de quatre coups de tranche.

Le tribunal condamne Dasio à huit mois de prison.

Grosso est un excellent ouvrier, mais il a eu le malheur de faire la connaissance de la fille Cordava, tenant un débit de boissons. Amoureux, fou de cette fille, il s'aperçoit un jour qu'il est trompé, et le premier novembre dernier, à la suite d'une scène violente, Grosso s'armant d'un revolver, prend sa maîtresse par les cheveux et fait feu sur elle. La balle va se loger dans le mur, mais les grains de poudre pénètrent dans les yeux de la fille Cordava ; pendant quelques jours on craignit que cette jeune fille ne devint aveugle.

Grosso est condamné à six mois de prison.

Vient ensuite l'affaire de la rue de Marronniers.

Nos lecteurs se souviennent de cette tentative d'assassinat :

Un Italien, le nommé Pierre Farinoni, poussé par la jalousie, résolu de se venger d'une ouvrière qui le trompait ; il vint l'attendre à la porte de son domicile, et sur le palier lui porta deux coups de couteau.

Aux cris de la victime, un militaire intervint, Farinoni s'enfuit croyant avoir tué sa maîtresse ; il chercha ensuite à se donner la mort, en se frappant avec son couteau, et ne pouvant y parvenir, il s'élança dans la rue pour aller tomber dans la cour de l'Hôpital général.

La jeune fille fut promptement rétablie. Elle a quitté Lyon, on ne sait ce qu'elle est devenue.

Farinoni, remis de ses blessures, comparait hier devant le tribunal correctionnel.

Il donne pour excuse le grand amour qu'il avait pour Jenny.

Le tribunal, se montrant indulgent, condamne Farinoni à trois mois de prison.

A TRAVERS LYON

Assises. — Par ordonnance rendue le 24 novembre 1885, par M. le garde des sceaux, ministre de la Justice et des cultes, M. Sauzet, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, a été nommé pour présider les assises du premier trimestre de 1885, dans le département du Rhône, lesquelles s'ouvriront le 9 février prochain, à 9 h. du matin.

Ont été également nommés, pour assister le président de ladite cour d'assises, MM. Berger et Pradié-Fodéré, conseillers à la Cour d'appel de Lyon.

Accident. — Hier, vers neuf heures du matin, le nommé Pierre Peronnet, jeune garçon de 14 ans, demeurant rue Voltaire, 41, a été renversé place du Pont, par le tramway n° 71, faisant le service de Bellecour à Montplaisir, et dont il n'avait pu se garer à temps.

Fort heureusement la victime de cet accident en a été quitte pour une légère contusion à la jambe gauche.

Après quelques soins donnés dans un établissement voisin, cet enfant a été reconduit à son domicile.

Vol à l'étalage. — Hier, à sept heures du soir, la nommée Marguerite Cerclerat a été arrêtée pour vol. Cette femme venait de s'emparer d'un coupon d'étoffe placé à l'étalage de M. Baud, marchand de soldes, et dont les magasins sont situés rue Centrale, 37.

Prise sur le fait, cette habile voleuse n'a pu nier le délit qui lui est reproché ; elle a été conduite au commissariat de police.

Crépage de Chignons. — Hier, vers neuf heures du soir, une querelle des plus violentes et qui ne tarda pas à dégénérer en un véritable pugilat, s'est élevée, rue Voltaire, entre la nommée Marie Duclouche, demeurant rue Dunois, 12, et la veuve Joly, tripière, rue de Chartrès, n° 114.

Un grand rassemblement s'était formé autour des combattants ; mais l'arrivée des gardiens de la paix vint mettre fin à cette scène tragico-comique.

Procès-verbal a été dressé.

Hôtel-Dieu. — Hier, la nommée Catherine Gathoux, âgée de vingt et un ans, demeurant rue de Trion, 72, a été victime d'un bien douloureux accident.

Cette jeune fille, qui traversait un jardin attenant à sa maison, est tombée sur la chaussée, par suite d'un faux pas, et, dans cette chute, s'est fracturée la jambe droite.

Elle a été aussitôt conduite à l'Hôtel-Dieu.

Vagabondage. — Les nommés Fiorina, sujet italien ; Marguerite Roux et Antoine Chodière ont été arrêtés dans la journée d'hier et écroués pour le délit de vagabondage.

— Un gage de quoi ?

— De votre sincérité.

— C'est juste.

— En conséquence, vous allez me remettre l'enveloppe que vous avez... empruntée à notre gentilhomme, plus, ces trois mille écus d'or... que nous partagerons plus tard, bien entendu.

— Moyennant quoi, dit Madeleine, vous promettez de nous enrichir tous les trois : vous, moi et M. de Morlac.

— Oui.

— Vous oubliez une chose, monsieur Brindois.

— Laquelle ?

— C'est que, comme vous avez confié au vicomte une partie de ce qui le concerne, il se passera de nous et s'enrichira tout seul.

— Me prenez-vous pour un innocent ?... s'écria le vieillard. Le vicomte ne sera mis au courant de ses affaires que lorsqu'il sera engagé, par un acte bien en règle, à m'abandonner la moitié de ses biens.

— Ainsi, vous n'avez encore rien dit à M. de Morlac ?

— Rien absolument. Je lui ai promis de faire sa fortune ; quand aux détails, il les attend.

— Madeleine se redressa triomphante.

— Va-t-il ce que je voulais savoir ! exclama-t-elle.

Et, montrant la porte à Brindois :

— Maintenant, dit-elle, sortez !

Ce mot frappa l'aventurier comme un

et, redoublant d'efforts, il tâcha d'arracher par lambeaux le corsage de son ennemie.

Celle-ci commençait à faiblir ; sous cet outrage, elle se ranima. Belle d'indignation, de pudeur révoltée, elle retrouva encore assez de vigueur pour échapper une fois de plus à l'infâme, elle parvint même à donner un second coup de sifflet, plus aigu, plus désespéré que le premier.

Mais ce fut tout. A ce paroxysme nerveux succéda une invincible langueur ; elle pencha la tête, elle cessa de lutter.

Livide, écumant, l'aventurier se jeta sur elle et lui enveloppa le cou en poussant une exclamation sauvage.

Tout à coup, deux mains de fer s'abatirent sur les flancs de Brindois, lui coupèrent la respiration, le forcèrent à lâcher prise et le lancèrent presque évanoui à trois pas de là, sur les dalles.

Celui qui arrivait si à propos pour sauver la jeune fille portait la livrée des comtes de Thun. C'était un écuyer de Dolores.

Chargé par elle d'accompagner en tous lieux Madeleine, il l'attendait dehors lorsqu'elle visitait sa maison de l'Enclos, et prenait patiemment en se promenant de long en large.

Brindois ignorait, malheureusement pour lui, ce détail.

Ajoutons que l'écuyer Fritz, colossal et discret Alsacien qui, comme tous les ser-

viteurs du comte, estimait et vénait Madeleine, s'inquiétait peu et ne lui avait jamais demandé le motif de ces stations en ce logis mystérieux.

Au premier coup de sifflet, Fritz avait vaguement prêté l'oreille. Le sifflet, à cette époque, remplissait le même office que la sonnette de nos jours, et rien, par conséquent, n'était plus commun que son bruit. Au deuxième coup seulement, l'écuyer avait reconnu d'où provenait le son et s'était hâté d'accourir.

— Quel est ce bardigou ? s'informa-t-il en son jargon tudesque, tout en enfonceant son lourd genou dans la poitrine de Brindois.

— Je l'ignore, répondit la vaillante fille. Quelque bandit, probablement, voleur de son métier et assassin par occasion.

Je l'ai trouvé crochétant ce coffre.

Fritz, avec un sourire paisible, tira de sa gaine une de ces armes moitié dague, moitié poignard, que l'on désignait sous le nom de *misericordes*, et il en appuya la pointe sous le menton de l'aventurier.

— Ne le tuez pas, mon bon Fritz ! intercédait la jeune fille qui reprenait haleine et rajustait sa magnifique chevelure fauve, dénouée pendant le combat. — Je ne veux pas de sang ici.

— C'est chuste, cela salirait, fit naïvement l'Alsacien. Che fais aller le saigner dehors !...

— Non ; j'ai mon idée sur ce misérable

Accident. — Hier, vers neuf heures du matin, le nommé Pierre Peronnet, jeune garçon de quatorze ans, demeurant rue Voltaire, 41, a été renversé, place du Pont, par le tramway n° 71, faisant le service de Bellecour à Monplaisir, et dont il n'avait pu se garer à temps.

Fort heureusement, la victime de cet accident en a été quitte pour une légère contusion à la jambe gauche.

Après quelques soins reçus dans un établissement voisin, cet enfant a été reconduit chez ses parents.

FOLIES-BERGÈRE

La sympathique société des Enfants de la Gaité nous réserve pour dimanche prochain, 25 janvier, à 4 heures, un brillant concert, suivi de bal, qui sera, comme de coutume, couvert de succès.

Citons parmi les artistes de mérite : Mlle Jeanne RITTA, comique excentrique de Paris.

M. BELMONDO, piston, lauréat du Conservatoire.

Mlle Anna, la petite Marie.
MM. Andrieux, le petit Lola, Panel, Michelin, Florentin, Serpinetti, etc.

Bal à 7 heures. — Prix du billet, 25 c. servant de carte d'entrée.

Une quête sera faite au bénéfice du comité de l'œuvre des Dames lyonnaises.

Tous les dimanches, soirée de famille.

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme sérieux, 28 ans, bonne instruction, demande emploi de garçon de peine. Excellentes références.

Ecrire aux initiales A.G.M., rue Cuvier, 145.

ON DEMANDE

Une jeune fille de 13 à 14 ans, pour le montage de la chemise d'hommes, rue de la Bombardière, 13, au 4, chez Madame Cordier.

Rétribuee de suite.

A Remettre pour cause de maladie

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Ain). S'y adresser.

Tribune libre

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rouge. — Samedi, 24 janvier, le cercle de l'union sociale discutera et délibérera sur l'ordre du jour suivant :

« De l'a. pel fait à la démocratie du Rhône par le Comité central des bourgeois radicaux de Lyon. »

Le citoyen Briélaud, député, assistera à cette réunion, à laquelle est invitée la presse républicaine.

Le secrétaire adjoint, CHEVALIER.

6^e Arrondissement. — Le 28 février, une fête de bienfaisance au profit de l'œuvre des fourneaux de la presse, sera donnée par la Fanfare Gauloise, aux Folies Bergère.

Le programme se composera d'une soirée musicale, d'une kermesse, d'un bal paré, masqué et travesti et d'une grande tombola.

Union électorale des Travailleurs socialistes. — La commission des vingt-un nommée à Vaise et à Saint-Just est convoquée pour le vendredi 21 courant, à 8 heures du soir, chez Besson, restaurateur, rue St-Pierre de Vaise.

ORDRE DU JOUR :
Organisation de l'arrondissement.

Nota. — La présence de tous les membres est indispensable.

La commission des vingt-un, du 3^e arrondissement, prévient les citoyens qui auraient besoin de renseignements relatifs aux inscriptions électorales, qu'ils peuvent se les procurer tous les soirs, de 8 à 10 heures, rue St Jacques, 5, où siège une permanence à cet effet.

Réunion publique à Villeurbanne, salle Dru, place des Maisons-Neuves, dimanche 25 janvier, à 2 heures du soir.

Réunion privée des électeurs du 1^{er} arrondissement, rue Bodin, 3, au 1^{er}, chez le citoyen Maret, samedi 24 janvier, à 8 heures du soir. On trouvera des lettres chez le citoyen Deville, cafetier, rue Bodin, 3, au rez-de-chaussée.

Réunion publique des électeurs du 3^e arrondissement, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242, dimanche 25 courant, à 2 heures du soir.

Réunion plénière et privée de toutes les commissions de vingt-un membres d'arrondissement, mardi 27 courant, à 8 heures du soir, chez le citoyen Farget, cafetier, cours Lafayette, 113.

La commission du 2^e arrondissement est convoquée pour vendredi 23 janvier, à huit heures, cours Charlemagne, 3, chez le citoyen Desprel, en réunion privée.

Réunion privée de la commission du sixième arrondissement, samedi 24 janvier, à huit heures du soir, chez le citoyen Goutard, rue Garibaldi, 108.

Réunion privée de la commission du cinquième arrondissement, café Besson, rue Saint-Pierre de Vaise, 56, vendredi 23 janvier, à huit heures du soir.

Chevriers, maroquiniers. — La Chambre syndicale des chevriers et maroquiniers de la ville de Lyon et de la banlieue.

Dimanche 25 janvier, à deux heures précises, café Goutard, rue Garibaldi, 108, assemblée générale privée des sociétaires.

ORDRE DU JOUR :

Rendement de compte financier. Renouvellement du bureau. Questions diverses.

Cette réunion aura lieu le versement des cotisations et l'inscription des nouveaux adhérents.

On trouvera des lettres à la porte. Le secrétaire : Perrillat.

Avis. — Aux tisseurs de velours unis, ville et campagne. — La commission d'organisation adresse ses sincères remerciements pour tout l'appui, le concours empressé qu'elle lui prête pour remplir la lourde tâche qu'elle lui avait confiée. Ladite commission, après avoir fait tous

ses efforts pour la prospérité de notre œuvre; avoir pris toutes les sages mesures; avoir recherché le moyen d'alléger autant que possible les frais d'outillage de nos métiers; après avoir fondé la Chambre syndicale; l'avoir fait reconnaître conformément à la loi du 21 mars 1884, s'est retirée pour faire place au Syndicat, lequel a été nommé le 28 décembre.

Après s'être constitué régulièrement, ce dernier a pris l'engagement formel de poursuivre avec la plus grande activité la marche progressive de notre intéressante cause; il déploiera tout le zèle, toute l'intelligence qu'il possède pour remplir le mandat que vous lui avez donné, fera tous ses efforts pour se rendre digne de la confiance que vous lui avez accordée.

Aujourd'hui que la Chambre syndicale est définitivement établie, qu'elle a pris la place qui lui était due, il ne doit y avoir aucune hésitation; nous devons marcher sans crainte, chacun doit faire son devoir, se joindre résolument à sa corporation; rallions-nous tous sous l'égide de notre devise : Union et solidarité!

Pour le Syndicat : DELAYE.

Appréteurs réunis. — Le syndicat professionnel fait connaître à tous les adhérents que la réunion semestrielle aura lieu dimanche, 25 courant, à midi et demi, dans la salle de la Gaité philanthropique, 42, rue Truchet. Tous les adhérents qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Nota. — On recevra les nouveaux adhérents, par le Secrétaire, C. BALMOT.

Bal des étudiants. — La commission du bal des étudiants informe le public qu'elle vient d'installer le siège de ses réunions place des Célestins, 2, au second.

Elle prie les personnes qui auront à s'en tendre avec elle de se rendre à cette adresse tous les jours, de une heure à six heures.

Une tombola accompagnera le bal. A ce sujet, la commission fait appel à la générosité si connue des habitants de notre ville. Elle espère que son attente ne sera pas déçue et que le concours de tous les négociants pour l'œuvre de bienfaisance dont les Lyonnais malheureux doivent seuls profiter ne lui fera pas défaut.

Nous publions, comme nos confrères, la liste des lots que l'on voudra bien envoyer.

Avis. — La Chambre syndicale des chaudronniers fer et similaires invite la corporation à une réunion générale, qui aura lieu à son nouveau local, rue Gréole, 83, au 2^e, fixé au dimanche 25 janvier, à deux heures.

Le Secrétaire.

Ouvriers en voitures. — Le syndicat mutuel des ouvriers en voitures de Lyon et la banlieue prie toute la Société d'assister à une réunion privée qui aura lieu le dimanche 25 janvier, à midi et demi, chez Peysson, café du Jura, rue Tupia, 25.

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement du bureau. Rendement des comptes de la Société. Cotisations. On reçoit les adhérents.

Fédération des chambres syndicales lyonnaises. — Réunion générale des délégués, vendredi 23 janvier, à huit heures.

Vu l'importance de cette réunion on est prié de ne pas manquer.

Le secrétaire, A. Guétat.

Union de Bienfaisance de la Presse

Reçu du Journal « l'Avenir »

Deux cents bons des fourneaux alimentaires :

Le délégué à la commission syndicale de répartition,

Louis BEAUSSUZET.

Sept bons des fourneaux alimentaires.

Louis ODDOUX, rue Moncey, 11.

Dix bons des fourneaux alimentaires.

C. CHACHUAIT, cours de la Liberté, 107.

Cent bons des fourneaux alimentaires.

Pour la chambre syndicale de l'Union des travailleurs de la teinture,

J. MOREL.

Deux cents bons des fourneaux alimentaires.

Le délégué à la commission syndicale de répartition,

Louis BEAUSSUZET.

Demandes partout

LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 97 50	Gas de Lyon 4090
Communales 1879 450 50	Terre-Noire 145
Ville de Paris 1865 498	Fond. de l'Esme 340
1871 392	Crescat 1327 50
de Marseille 375	Acier Marine 2
1877 368	Franchise-Comté 127
1878 450	Loire 218
1882 360 50	Montaubert 957 50
Fusion ancienne 378	Saint-Stienne 290
nouvelle 378	Rive-de-Gier 2
Doubs ancienne 373 75	Acle. St-Stienne 650
nouvelle 373 50	Société Lyonnaise 2
Lombardes anc. 307 50	Créd. finan. et ind. 2
nouvelles 311 50	Fondateurs Lyon 2
Saragossa 180 75	Société Stéphanoise 2
Méd. Esp. 1 ^{er} hyp. 362 75	Rus de Lyon 2
2 ^e 344	Comp. des Eaux 1295
Portugalo 303 75	Dombes Sud-Est 2
Eaux 5 0/0 377	Croix-Rouge 2
Eaux 3 0/0 265	Bataux omnibus 630
Cred. Lyonnais 540	Tramways 560

Bourse de Paris

100 français 80 7	Mob. esp. joies 140
100 amortissable 81 98	Fondateurs Lyon 73 00
100 non-rend 8	Banque ottomane 297
100 0/0 (1883) 110 65	Banque autrichienne 67
100 italien 57 65	Banque hongroise 315
100 espagn. ext. 64 1/8	Lyon 1287 7
5 0/0 turc 8	Autrichien 620
Egypt. 6 0/0 (1877) 128	Lombard 318
Banque de France 5160	Saragossa 2
Credit mobilier 1325	Nord-Espagne 713
Credit mobilier 265	Suez 1255
Credit Lyonnais 540	Consolidé à Londres 99 15/16

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES
Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

Pâte Phosphorée
LARDET
SIGNOUD Pharmac. Successeur
place des Jacobins, 1, Lyon.
Cette Pâte détruit rapidement
Cafards, Rats
Se défier des imitations. Pot. 1 fr., demi-pot. 50 cent.
Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-carte de 3 fr.

MODES
M^{me} CLEMENT
87, Grande-Côte, 87 LYON

M^{me} MORLETTE
SOMNAMBULE
Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Landrin, 13.

L'AVENIR
44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLEUT, DIRECTEUR

CAFE-BILLARD plus salon de Coiffure, Vaise, bénéfices assurés, h. log., loc. 1050 fr., prix 3500 fr.
COMPTOIR Buvette avec entrepôt de charbons, Brotteaux, location totale 490 fr., b. rec., prix 1,500, pressé.
ÉPICERIE comestible, herbagés, Brotteaux, h. log., grandes caves, loc. 600, prix 900 fr., fonds et march. Occasion pressée.

A VENDRE
Quartier ouvrier
COMPTOIR
Prix : 4.000 Francs
AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT
S'adresser au journal en formation
L'ECHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

Le seul n'irritant jamais. --- Depuis 20 années

LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites	Douleurs
Irritations de poitrine	Rhumatismes articulaires
Oppressions	Névralgies
Maux de gorge	Maladie du cœur
Pleurésies	Siatiques
Fluxions de poitrine	Maladies du cerveau
Points de côtés	Maux de reins

PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies.
— La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer.
Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.
Exigez bien le nom : Topique Français.

CHAPELLERIE PRADÉ Chapeaux feutre hauts nouveautés.
premier choix, 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 8 80
dernier genre, pour hommes, dames et enfants.
Grand choix de coiffure de voyage en tous genres.
20, Quai Saint-Antoine, 20

BAR CONTINENTAL
Rue de la République, 62
Le plus beau et le plus luxueux de Lyon
CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenet et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

CHAPELLERIE
RIVIER SŒURS
Rue Centrale, 43 et r. de l'Hôtel-de-Ville, 80
Mise en vente d'un choix considérable de Chapeaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix.
— Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.
Grand arrivage de Chapeaux feutre toutes formes, des meilleurs fabrications de France.
Prix unique. . . 3f.60

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal